



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/309/Add.1  
14 novembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session  
Point 72 de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME  
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement  
en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le  
désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des  
Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement  
en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 7	3
II. SITUATION FINANCIÈRE DES CENTRES RÉGIONAUX . . . . .	8 - 20	5
A. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique . . . . .	8 - 13	5
B. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique . . . . .	14 - 16	6
C. Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes . . . . .	17 - 20	6

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Annexes

	<u>Page</u>
I. Recettes et dépenses des fonds d'affectation spéciale des centres régionaux depuis leur création . . . . .	8
II. Recettes et dépenses du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale . . . . .	11
III. Déclaration faite par M. Martinez-Morcillo (Espagne) à la 26e séance de la Première Commission le 17 novembre 1995 . . . . .	13

## I. INTRODUCTION

1. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement d'Afrique (à Lomé), celui de la région d'Amérique latine et des Caraïbes (à Lima) et celui de la région Asie et Pacifique (à Katmandou) ont été créés par des résolutions de l'Assemblée générale respectivement adoptées en 1986, 1987 et 1988. À l'exception des postes de directeur qui ont été approuvés à la classe P-5 pour chaque centre par l'Assemblée générale et qui sont imputés sur le budget ordinaire, le financement des activités des centres ainsi que leurs dépenses d'administration et de fonctionnement devait être financé par des contributions volontaires. Au cours des années, la baisse continue des contributions volontaires fournies par les gouvernements intéressés et des recettes provenant d'autres sources virées aux fonds spécialement créés pour financer les activités des centres, a gravement limité le fonctionnement des centres, surtout ceux de Lomé et de Lima, comme il ressort des annexes I et II au présent rapport. Le centre régional de Katmandou n'a pas souffert d'un handicap aussi grave que les deux autres centres, étant donné que ses activités sont également financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement et le Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale. Il convient de signaler que les ressources financières des centres ont continué à s'amenuiser après la fin de la guerre froide bien que tous s'accordent à reconnaître que les centres pourraient jouer un rôle appréciable, vu les nouvelles données de la sécurité internationale qui font une place de plus en plus importante aux modalités régionales.

2. À cet égard, il convient de rappeler que, dans son rapport sur les activités des trois centres régionaux qui a été soumis à l'Assemblée générale à sa cinquantième session, le Secrétaire général a signalé à cette dernière que les centres régionaux étaient "incapables de fonctionner comme l'avait prévu l'Assemblée générale, car ils [étaient] insuffisamment financés. Les contributions volontaires en effet, leur sont de plus en plus mesurées, à commencer par les États de la région même" (A/50/380, par. 5). Le Secrétaire général a également déclaré qu'il se voyait "dans l'obligation de rappeler que si les États Membres ne se [résolvaient] pas à prendre sans tarder des dispositions effectives pour redresser la situation, la seule solution [serait] d'interrompre totalement l'activité des centres sur le plan local – activité qui a pourtant déjà été réduite – et de fermer leurs bureaux dans les trois capitales". Il a également prévu qu'en ce cas "les activités régionales de désarmement seraient désormais confiées entièrement à des fonctionnaires à New York ou à Genève" (ibid., par. 6).

3. Dans son rapport de 1996 sur la question, le Secrétaire général a de nouveau appelé l'attention de l'Assemblée générale sur la gravité de la situation financière des centres régionaux. Dans ce rapport, le Secrétaire général a déclaré : "En dépit des appels que j'ai déjà lancés, les centres continuent à manquer de fonds et ne sont pas à même de fonctionner comme l'Assemblée générale l'entendait" (A/51/403, par. 5). Les contributions volontaires versées aux centres de Lomé et de Lima continuaient, comme au cours des dernières années, à être insuffisantes pour mettre en oeuvre les activités requises. Il a également signalé à l'Assemblée que : "faute d'une base financière suffisante et stable, la viabilité et le bon fonctionnement de ces

organismes se [trouveraient] sérieusement menacés car le manque de fonds continuait d'en rendre le maintien difficile" (ibid., par. 20).

4. Si le centre régional de Katmandou ne manque pas de contributions pour financer ses activités de fond, il n'en a guère, par contre, pour couvrir ses dépenses d'administration et dépenses connexes. Le Directeur du centre a donc continué d'exercer ses tâches à partir du Siège à New York, formule qui devra être maintenue jusqu'à ce qu'on ait véritablement trouvé un moyen de couvrir les dépenses de fonctionnement à Katmandou même. Cette question a également été abordée dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée où il est dit que "de sérieuses difficultés financières empêchent le centre de recruter sur place du personnel d'appui" (A/51/445, par. 13).

5. Étant donné ces conditions, dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, le Secrétaire général a proposé que les trois postes P-5 approuvés pour les trois centres régionaux (Katmandou, Lomé et Lima) en 1996-1997 soient supprimés.

6. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) "rappelle qu'il a recommandé au Secrétaire général de réévaluer la viabilité financière des centres régionaux". Il estime que "la proposition du Secrétaire général tendant à fermer ces centres devrait être portée à l'attention de la Première Commission et qu'avant que l'Assemblée générale ne se prononce sur la question, le Secrétaire général devrait présenter un complément d'information sur l'état des contributions volontaires et, en ce qui concerne Lomé, sur l'état d'avancement des négociations engagées avec le PNUD" [A/52/7 (titre II, par, 12)].

7. Le présent rapport est soumis en application de la recommandation du Comité consultatif. Il contient des informations à jour sur la situation financière des centres régionaux depuis la publication des rapports du Secrétaire général à l'Assemblée sur les centres (A/51/403, A/51/445 et A/52/309), ainsi que l'état d'avancement des négociations engagées avec le PNUD au sujet d'un appui financier éventuel au centre de Lomé. Les informations sur les contributions volontaires reçues et sur les autres recettes et dépenses au 31 décembre 1996 des fonds spécialement constitués pour financer l'activité des centres figurent à l'annexe I du présent rapport, et démontrent amplement l'insuffisance des ressources financières et la viabilité contestable des centres, surtout ceux de Lomé et de Lima. Les activités du centre régional de Katmandou étant également financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement et par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale, des informations du même ordre sur ces fonds figurent à l'annexe II. Quant à l'annexe III du présent rapport, le texte d'une explication de vote faite par M. Martinez-Morcillo (Espagne) à la 26e séance de la Première Commission, le 17 novembre 1995 y est reproduit sur sa demande.

## II. SITUATION FINANCIÈRE DES CENTRES RÉGIONAUX

### A. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

8. Dans le rapport relatif au Centre régional de Lomé (A/51/403) qu'il avait présenté à l'Assemblée générale, le Secrétaire général avait informé l'Assemblée que le montant des contributions volontaires versées au Centre de Lomé avait continué de baisser et n'avait atteint que 4 000 dollars en 1996. En 1997, bien qu'un versement de 15 000 dollars ait été annoncé, 5 000 dollars seulement ont été versés. Au 30 juin 1997, le solde du fonds se chiffrait à 134 257 dollars, et le montant des dépenses comptabilisées à 80 375 dollars.

9. Dans sa résolution 51/46 E, en date du 10 décembre 1996, l'Assemblée générale avait notamment prié le Secrétaire général "eu égard à la situation financière actuelle du Centre régional, d'intensifier ses efforts pour chercher de nouveaux moyens de financement et de continuer à fournir au Centre régional tout l'appui dont il avait besoin pour améliorer son action et ses résultats".

10. En réponse à la demande qui lui avait été adressée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a recherché de nouveaux moyens de financer les activités des centres. Un de ces moyens consistait à créer des liens entre les secteurs désarmement et développement du système des Nations Unies. À ce propos, des consultations ont été engagées avec le PNUD, et il a été convenu d'envoyer, en 1997, une mission consultative financée par le PNUD et chargée d'évaluer l'appui dont bénéficiait le Centre dans la région. Après de longues discussions, tenues notamment avec les États et les organisations gouvernementales et non gouvernementales de la région, y compris les fondations, la mission consultative a conclu que nombreux étaient ceux qui étaient favorables à la poursuite et au renforcement des travaux du Centre dans la région, en particulier à ce que ces travaux soient menés en collaboration avec le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Dans leur rapport, les consultants ont recommandé notamment que

- a) l'on fasse immédiatement le nécessaire pour nommer un directeur du Centre;
- b) que le Département des affaires politiques et le PNUD s'emploient de concert à garantir la viabilité du Centre, dont le plan de travail devait tenir compte des objectifs propres à ces deux organes pour ce qui concernait la paix et la sécurité, la saine gestion des affaires publiques, la consolidation de la paix et le développement durable;
- c) que le Département des affaires politiques et le PNUD fassent, de concert avec les États Membres, et en particulier avec l'État hôte, tout ce qui était en leur pouvoir pour aider le Centre à recueillir des fonds en 1998, période transitoire d'une importance cruciale; qu'un montant de 150 000 dollars au minimum soit alloué à titre de dons pour cette période; que l'on trouve également un mode de financement plus stable pour le Centre; et
- d) que le Directeur mette à profit les six premiers mois de 1998 pour élaborer, en consultation avec le secrétariat de l'OUA, un programme de travail de cinq ans que l'on pourrait soumettre à des donateurs éventuels en vue d'obtenir des fonds.

11. Le Secrétariat et le PNUD sont en train d'examiner le rapport susmentionné. Si la recommandation tendant à ce que le PNUD alloue, à titre de don, un montant de 150 000 dollars est approuvée, le Centre pourra continuer à fonctionner

/...

au-delà de décembre 1997. Si aucun don de ce type ou une autre forme de contribution ne sont versés, le Secrétariat pourrait être contraint de fermer le Centre à compter du 1er janvier 1998.

12. Le pays hôte, le Togo, a promis de verser au Centre une contribution volontaire d'un montant équivalent à 10 000 dollars. Il a aussi lancé, en collaboration avec d'autres États de la région, différentes initiatives visant à recueillir des fonds tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.

13. Depuis la démission, en juillet 1992, du dernier directeur du Centre qui était basé à Lomé, le poste de directeur est demeuré vacant, la baisse des contributions financières ayant entraîné une réduction du nombre et du niveau des activités.

B. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

14. Dans le rapport consacré au Centre régional de Katmandou qu'il a présenté à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a réaffirmé que "conformément au mandat du Centre, toutes ses activités devaient être financées par des contributions volontaires des États Membres et d'autres organisations intéressées. Pour pouvoir affecter autant que possible les ressources disponibles à des activités de fond, le Centre avait dû renoncer à recruter sur place du personnel d'appui. Le Directeur avait donc continué d'exercer ses tâches à partir du Siège de l'ONU à New York, formule qui devra être maintenue jusqu'à ce qu'on ait trouvé un moyen de couvrir les dépenses de fonctionnement du Centre à Katmandou" (A/52/309, par. 14).

15. Comme indiqué dans ce rapport, le montant des contributions volontaires reçues entre le moment où le précédent rapport du Secrétaire général consacré au Centre de Katmandou a été présenté en 1996 (A/51/445), et le mois de juillet 1997, s'est élevé à 197 167,57 dollars qui ont été affectés à des activités déterminées. Au 30 juillet 1997, le solde du fonds s'établissait à 350 340 dollars, sans qu'aucune dépense n'ait été comptabilisée.

16. Plusieurs États et organismes intéressés ont promis de continuer à verser des contributions au fonds d'affectation spéciale. En outre, deux gouvernements ont indiqué qu'ils étaient prêts à accueillir des réunions régionales en 1998. Les activités du Centre devraient, selon toute vraisemblance, continuer d'être financées au moyen des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement, dont le solde s'élevait à 1 368 293 dollars au 30 juin 1997, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale dont le solde, à la même date, se chiffrait, à 244 932 dollars.

C. Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

17. Dans le rapport consacré au Centre de Lima qu'il avait présenté à l'Assemblée générale (A/51/403), le Secrétaire général avait indiqué que comme le montant des contributions volontaires ne suffisait pas à financer les

activités et les frais administratifs du Centre, il avait décidé, en juillet 1996, de suspendre les activités de ce centre jusqu'à nouvel ordre.

18. Depuis lors, des contributions volontaires d'un montant de 10 421 dollars ont été reçues; au 30 juin 1997, le solde approximatif du fonds d'affectation spéciale pour le Centre s'élevait à 41 710 dollars et le montant des dépenses comptabilisées à 32 534 dollars. Le Gouvernement du pays hôte a fait savoir au Secrétaire général qu'il souhaitait réactiver le Centre régional. Il est en train de déterminer le montant de la contribution financière qu'il pourrait éventuellement verser pour financer l'entretien et les frais de fonctionnement du Centre et recherche, dans la ville de Lima, des locaux appropriés pour cet établissement.

19. En outre, le Gouvernement chilien a fait savoir officiellement au Secrétaire général qu'il souhaitait que les activités du Centre de Lima reprennent et il s'est déclaré prêt à soutenir une telle initiative. En outre, un certain nombre d'organismes, dont le PNUD et l'Organisation des États américains, et plusieurs instituts de recherche ont indiqué qu'au cas où les activités du Centre reprendraient, ils pourraient sans doute trouver des centres d'intérêt et des domaines d'activité communs.

20. Après la démission, en août 1993, du Directeur du Centre qui était basé à Lima, ce poste est demeuré vacant. Cette situation était pour une bonne partie imputable à la diminution des contributions versées, qui étaient insuffisantes pour financer les activités du Centre.

ANNEXE I

Recettes et dépenses des fonds d'affectation spéciale des  
centres régionaux depuis leur création

(En dollars des États-Unis)

A. Centre régional de Lomé

---

Y compris les donations publiques, subventions, intérêts créditeurs et recettes accessoires (gains sur les taux de change, par exemple).

/...



B. Centre régional de Katmandou

---

Y compris les donations publiques, subventions, intérêts créditeurs et recettes accessoires (gains sur les taux de change, par exemple).

/...

C. Centre régional de Lima

---

Y compris les donations publiques, subventions, intérêts créditeurs et recettes accessoires (gains sur les taux de change, par exemple).

/...

ANNEXE II

Recettes et dépenses du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies  
pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement et du  
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de  
désarmement à l'échelle mondiale et régionale

A. Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du  
public aux questions de désarmement

(En dollars des États-Unis)

---

Y compris les donations publiques, subventions, intérêts créditeurs et recettes accessoires (gains sur les taux de change, par exemple).

/...

B. Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale

(En dollars des États-Unis)

---

Y compris les donations publiques, subventions, intérêts créditeurs et recettes accessoires (gains sur les taux de change, par exemple).

/...

## ANNEXE III

Déclaration faite par M. Martinez-Morcillo (Espagne) à la  
26e séance de la Première Commission le 17 novembre 1995

J'ai demandé à prendre la parole pour faire part de la position de l'Union européenne sur le projet de résolution A/C.1/50/L.24, intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes", qui vient d'être adopté sans être mis aux voix<sup>a</sup>. Je parle également au nom des pays suivants : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

Nos pays demeurent convaincus que les initiations régionales en matière de désarmement conservent toute leur importance. Aussi nous constatons avec regret que les centres régionaux des Nations Unies à Lomé et à Lima sont incapables de mener à bien des activités de fond depuis l'année dernière, parce qu'ils ne disposent pas des ressources qu'auraient dû leur assurer les contributions volontaires.

Malheureusement, cette tendance persiste depuis plusieurs années. Le projet de résolution ne reflète pas cette situation et ne tient pas compte du rapport présenté cette année par le Secrétaire général<sup>b</sup>, lequel indique clairement que le manque de ressources risque de conduire à la fermeture des centres.

De notre point de vue, il serait irresponsable de la part de la Première Commission de fermer les yeux sur la gravité de la situation financière à laquelle est confrontée l'Organisation des Nations Unies, situation que le Secrétaire général a, à juste titre, portée à notre attention. Il n'est plus possible à notre avis de continuer à ignorer la réalité. Si, en dépit de nos efforts répétés chaque année, un financement ne peut être obtenu sous forme de contributions volontaires, pour permettre aux centres de mener à bien leurs activités de fond, alors nous estimons, comme le Secrétaire général, que ces centres devront être fermés et leurs activités exécutées depuis le Siège de l'Organisation des Nations Unies. C'est à la lumière de cette situation que devrait être réexaminé le projet de résolution qui sera présenté l'année prochaine.

Je voudrais ajouter qu'en vertu des mêmes principes nos délégations ont adhéré au consensus sur le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/50/L.31/Rev.1, intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique". Ce centre bénéficie de contributions volontaires d'un montant suffisant pour mener à bien des activités utiles. Je demande que le texte de cette explication de vote figure en annexe au rapport sur les centres régionaux que le Secrétaire général présentera l'année prochaine."

-----

---

<sup>a</sup> Ce projet a été adopté par l'Assemblée générale le 12 décembre 1995, sans être mis au voix, en tant que résolution 50/71 C.

<sup>b</sup> A/50/380.